

LA VACCINATION PAR LE BCG : VOTRE ENFANT DOIT-IL EN BENEFICIER ?

Le BCG permet **d'éviter les formes graves de Tuberculose chez l'enfant** (méningite et forme disséminée).

Ce vaccin n'est plus obligatoire depuis 2007, mais reste **très fortement conseillé chez certains enfants appartenant aux groupes à risque de tuberculose** :

- Enfants nés dans une famille où des personnes ont été atteintes de tuberculose,
- Enfants nés dans un pays où la Tuberculose est très présente,
- Enfants devant séjourner au moins un mois d'affilée dans l'un de ces pays,
- Enfants dans une situation estimée par le médecin à risque d'exposition à la tuberculose
- Enfants dont au moins un des parents est originaire de l'un de ces pays,
- Enfants résidant en Ile-de-France, en Guyane ou à Mayotte.

ZONES GEOGRAPHIQUES OU LA TUBERCULOSE EST TRES PRESENTE :

- Le continent africain dans son ensemble.
- Le continent asiatique dans son ensemble, excepté le Japon.
- L'Amérique Centrale et l'Amérique du Sud.
- Les pays de l'ancienne Union Soviétique
- Les pays de l'Europe Centrale et de l'Est, excepté L'Union Européenne.
- Dans l'Union Européenne :
 - Roumanie
 - Bulgarie.
 - En France : La Guyane et la Région Parisienne

Avant de faire vacciner un enfant par le BCG, il faut s'assurer qu'il n'existe pas une infection par le virus du SIDA chez sa mère ou un déficit immunitaire congénital sévère dans la famille.

A quel moment faire vacciner votre enfant ?

• À la naissance :

Si vous avez connaissance d'un **cas de tuberculose survenu dans votre entourage proche, votre famille**.

• À l'âge de 6 à 9 mois :

Si votre enfant appartient aux groupes à risque de tuberculose.

• **Avant un voyage dans un pays à risque** : dès que vous en faites le projet et au plus tard 15 jours avant. La protection obtenue est maximale seulement dix semaines après le vaccin. Cette protection n'est pas totale.

Où faire pratiquer le BCG dans la Loire ?

Actualisation décembre 2025

Pour les enfants suivis en centre PMI, votre centre habituel organise des séances de BCG, renseignez-vous directement auprès de lui.

Pour les enfants non suivis en PMI, vous pouvez vous adresser au Centre de lutte antituberculeuse (CLAT 42) au CHU de Saint-Etienne :

Sur rendez-vous à prendre au 04 77 12 74 96

Lieu CLAT (entrée ULAT) Parking P3

Hôpital Nord

CHU de St-Étienne